

FIXATION DES TARIFS MMPA - cotisations - rentrée scolaire 2025

Les tarifs ne correspondent pas à un nombre de cours mais à des frais de scolarité permettant de bénéficier de l'offre pédagogique proposée par l'établissement. Toute année commencée est intégralement due (sauf exceptions prévues dans le règlement intérieur).

Les droits sont fixés par délibération en Conseil communautaire. Ils se composent de frais d'inscription et de frais de scolarité en fonction du parcours choisi par l'élève, de son âge, de sa localisation et d'options complémentaires (location, pratique d'un second instrument, stage/master class) et d'éventuelles réductions.

Frais d'inscription : 10€ par personne (non remboursable)

Frais de scolarité calculés en fonction du parcours pédagogique et/ou de la prestation choisie et de son lieu de résidence

Réduction famille : 10% à partir du second inscrit

PARCOURS INITIATION pour les 5-6 ans

Pour les 5 ans : éveil musical. 1 séance hebdomadaire de 45mn | 1 rdv hebdomadaire

Pour les 6 ans : découverte. 1 séance de 45mn et des essais d'instrument pendant l'année | 1 à 2 rdv hebdomadaires

ANNONAY RHONE AGGLOMERATION **103€**

HORS ARA **206€**

PARCOURS DE FORMATION à partir de 7 ans | 2 à 3 rdv hebdomadaires

Ce parcours comprend des séances de pratique instrumentale, pratique collective et formation musicale. Il est diplômant et organisé en 3 cycles d'études. La durée des enseignements dépend des niveaux et des effectifs. Les cours sont dispensés en pédagogie de groupe ou en individuel. Les passages de fin de cycles sont soumis à une évaluation.

PARCOURS AMATEUR à partir du collège ou d'un cycle 1 validé | 2 rdv hebdomadaires

Ce parcours comprend des séances de pratique instrumentale, pratique collective et/ou formation musicale et/ou modules. Il est non diplômant. La durée des cours d'instrument est limitée à 30mn. L'élève n'est pas évalué.

Tranches	indice CAF (enfant)	ANNONAY RHONE AGGLOMERATION		HORS ARA
	ou Quotient familial (adulte)	JEUNES enfants (7ans et +), étudiants -26ans	ADULTES	Tarif unique
1	0-150	96 €	105 €	618 €
2	151-250	103 €	124 €	
3	251-350	134 €	147 €	
4	351-450	166 €	182 €	
5	451-550	207 €	227 €	
6	551-700	260 €	285 €	
7	701-850	309 €	340 €	
8	851-1000	340 €	374 €	
9	1001-1250	370 €	408 €	
10	1251-1500	427 €	470 €	
11	1501-2000	457 €	503 €	
12	2001 et +	479 €	527 €	

PARCOURS COLLECTIF

Ce parcours est dédié au musicien désireux de jouer dans des ensembles : orchestres, ateliers, modules...

ANNONAY RHONE AGGLOMERATION **103 €**

HORS ARA **206 €**

Pratique illimitée + 50%

PARCOURS SOLO

Cours d'instrument pour un musicien **adulte** adhérent d'une association partenaire (OHA, BFA, RSS, BBDA, Les Mugnets, Les Coquelicots, Ritmo Fiesta, Harmonie L'Espérance, Harmonie de Boulieu-lès-Annonay).

ANNONAY RHONE AGGLOMERATION & HORS ARA **124 €**

PARCOURS MUSICAP (musique & handicap)

Frais de scolarité adaptés et calculés en fonction des tarifs du parcours de formation/amateur, basés selon la personnalisation de l'accompagnement après rencontre préalable avec le référent handicap

Parcours de formation/amateur adapté selon le tarif de sa tranche (indice CAF ou Quotient familial)

1 RDV pédagogique hebdomadaire -50% | 2 RDV pédagogiques hebdomadaires -25%

COTISATIONS COMPLÉMENTAIRES

Location d'instrument

Tranches	indice CAF (enfant) ou Quotient familial (adulte)	ANNONAY RHONE AGGLOMERATION	HORS ARA
1	0-150	10 €	120 €
2	151-250	20 €	
3	251-350	30 €	
4	351-450	40 €	
5	451-550	50 €	
6	551-700	60 €	
7	701-850	70 €	
8	851-1000	80 €	
9	1001-1250	90 €	
10	1251-1500	100 €	
11	1501-2000	110 €	
12	2001 et +	120 €	

Second instrument (sous réserve d'un cycle 1 validé) : +30% du tarif de sa tranche

Stage, master-class : 15 € / session

Concert MMPA : 10€ adulte, 5€ -18 ans/demandeur d'emploi/étudiant/rsa, **gratuit** pour un élève de la MMPA

Cotisation annuelle pour un musicien adhérent d'un ensemble musical répétant sur les sites d'Annonay et Limony : 10€

Badge réservé à l'adhérent d'un orchestre partenaire résident sur le site d'Annonay : 15 €

L'établissement est éligible au **bonus collège** (collégiens) et au **pass culture** (17-18 ans).

Pour les **réinscriptions d'enfants et d'adultes extérieurs à l'agglomération**, une majoration de 20% sera pratiquée sur l'ensemble des tranches de la grille tarifaire. L'inscription d'un membre du même foyer fiscal pourra également en bénéficier.